90 > 993

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

SCI NILO
Société Civile au capital de 30.489.80 €
Siège social 27 Chemin de Loupes - Saint Caprais de Bordeaux
RCS D 379 224 96

Le 01 FEV. 2012

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE sous le N° 1999

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 10 MAI 2011

L'an deux mille onze , le 10 Mai, à 19 heures, les associés de la SCI NILO, société civile au capital de 30.489.80 euros divisé en 2000 parts de 15.24 euros, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents

Madame Dominique WATRIN, propriétaire de 400 parts sociales
Monsieur Jean WATRIN, propriétaire de 1600 parts sociales

seuls associés de la société représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la société.

L'Assemblée, présidée par Monsieur Jean WATRIN co-gérant associé, est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Modification des statuts

ARTICLE 12 – TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES – CLAUSE D'AGREMENT

1 – Cession entre vifs

Au lieu de
« Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit d'un ascendant, ou d'un descendant du cédant »

Lire :
Les parts sociales sont librement cessibles seulement entre associés

4 – Transmission par décès

Au lieu
« Les héritiers s'ils n'ont ni la qualité de descendants, ni celle d'ascendants doivent être agrées »

Lire :
Les héritiers qui ne sont pas déjà associés doivent être agrées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture a été signé par les associés présents.

J. Watrin